



Procès-verbal succinct du 9.06.2023, 18h30 à l'hôtel Ibis de Fribourg

Présents : Jean-Maurice Tièche (présidence), Hans-Ulrich Zahnd, Peter Gütle, Andreas Ehrismann, Regula Hugentobler, Fabian Schenkel, Christian Lengacher, Martin Wyss,
Invités : Heinz Mathys, Wolfgang Gafner

1. Accueil

Jean-Maurice souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes pour la dernière réunion du comité avant l'AD.

2. Procès-verbal

Dans le procès-verbal succinct du mois d'avril, il manquait deux informations importantes : 1. la démission de Fabian Schenkel du comité de Volailles de race Suisse. 2. Informations sur la demande de la ZUN (AEVM) concernant l'admission à Volailles de race Suisse.

3. Présidence

L'AEVM (ZUN) présente une demande d'admission à Volailles de race Suisse. Après avoir procédé à toutes les clarifications et discuté avec les parties concernées, le comité se déclare d'accord avec cette admission. Une publication paraîtra dans l'édition de juillet avec un délai d'opposition de 30 jours.

L'immeuble de Zollikofen a besoin d'une rénovation. L'offre du peintre est approuvée en ce qui concerne la lutte contre les moisissures. Un projet sera établi pour l'assainissement complet avec les devis correspondants.

AD du 10.06.2023 : L'AD est passée en revue à l'aide du Powerpoint.

4. Finances

Peter Gütle se met à nouveau à disposition pour un an. La recherche d'un successeur adéquat doit être intensifiée. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire appel à un bureau fiduciaire. Tous les membres sont invités à chercher dans leurs rangs et à annoncer les candidats potentiels au président.

5. Nationale des coqs à Interlaken

Les préparatifs battent leur plein. Comme il y a eu beaucoup de remous concernant les finances d'inscription, les prix ont été adaptés. Désormais, le 1er coq est facturé 49 francs, chaque coq supplémentaire 36 francs.

6. Protection animale

La réunion a eu lieu en avril. Reto Giacometti y a participé. L'OSAV fait tester un vaccin, surtout en ce qui concerne la volaille industrielle, car sinon le label bio ne peut pas satisfaire aux prescriptions.

Clôture de la réunion du comité à 19h30.

Pour le procès-verbal : Regula Hugentobler,

Traduction : M. Bovet